COMMUNE DE COQUAINVILLIERS

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 janvier 2023 à 20 h 30

Date de convocation : 02 janvier 2023 Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 10

NOMS	PRENOMS	PRESENTS	POUVOIR
BOUTY	Louis	X	
BRU	Claire	X	
DECHAUFFOUR	Elisabeth	X	
DOYHAMBOURE	Camille	X	
DUBOIS	Pascale		L. BOUTY
LEBOCQ	Pascal	X	
LEBRUN	Charles-Henry		
LEGROS	Béatrice	X	
LEGROS	Christian		
LENOIR	Michel		
MARTIN	Didier	X	
SADOUN	Si Sadhek	X	
SOPHIE	Evelyne	X	
TELFOUR	Eric	Χ	
TOURSCHER	Alexandre		P. LEBOCQ

Secrétaire de séance : Mr L. BOUTY

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé.

1. PORTE DE SECOURS DE LA SALLE

La porte de secours de la salle bleue n'est pas du tout isolée, et cela provoque une importante déperdition de chaleur.

La commission Travaux a étudié deux devis et a retenu le devis de l'entreprise FAMETO pour un montant de 4 820.00 € H.T.

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le devis avec l'entreprise FAMETO pour un montant de 4 820.00 € H.T.

2. EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE - CHEMIN DE LA GARENNE

Suite à l'accord du permis de construire n°014.177.22.0003 pour la rénovation d'un bâtiment agricole en maison d'habitation (2 logements), le S.D.E.C. a précisé qu'il était nécessaire de réaliser une extension de réseau électrique (80 mètres en domaine public), Chemin de la Garenne.

L'extension en domaine public a un coût de 8 349.00 € H.T., dont 3 339.60 € H.T. à la charge de la commune. Cette dépense sera prise en charge, en grande partie, par la taxe d'aménagement.

Cette extension peut être prise en charge par le pétitionnaire mais cela implique que l'extension en question devienne privée et cela bloquerait les possibilités de raccordements éventuels d'autres parcelles à proximité, à l'avenir.

Le Conseil municipal décide de prendre en charge le coût de l'extension de réseau électrique, au vu de l'étude de raccordement électrique réalisé par le SDEC Energie pour un montant de 3 339.60 € H.T. et autorise Mme le 1er maire adjoint à signer le devis correspondant.

3. DEMANDE DE SUBVENTION – AMENAGEMENT D'UN PARKING

Le projet de parking consiste en l'aménagement de 20 places de parking, sur le terrain situé à proximité du groupe scolaire, avec un accès par la rue des Pommiers.

L'assemblée s'interroge sur l'intérêt de faire un parking à vélo, une borne de recharge électrique.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet d'aménagement de parking rue des Pommiers,
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la déclaration préalable d'aménagement de parking,
- de solliciter une subvention au titre des Amendes de police auprès du Département du Calvados, selon le plan de financement suivant :

Subvention Amende de police (sous réserve d'attribution)	10 648.00 €	40 %
Fonds propre	15 987.00 €	60 %

Р	OHR ·	12	CONTRE ·	Ω	ABSTENTIONS ·	0

4. DEMANDE DE SUBVENTION - AMENAGEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le projet consiste à changer le matériel de cuisine, à refaire le circuit électrique et la peinture de la cuisine.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de rénovation de la cantine scolaire,
- de solliciter
 - une subvention au titre de l'aménagement des petites communes rurales auprès du Département du Calvados,
 - une subvention au titre de la D.E.T.R. 2023,
- un aide au titre du fonds de concours de l'agglomération Lisieux Normandie, selon le plan de financement suivant :

Subvention A.P.C.R (sous réserve d'attribution)	8 695.00 €	20 %	
Subvention D.E.R.T. (sous réserve d'attribution)	13 042.50 €	30 %	
Fonds de concours C.A.L.N. (sous réserve	8 695.00 €	20 %	
d'attribution)			
Fonds propre	13 042.50 €	30 %	

POUR : ...12..., CONTRE : ...0.., ABSTENTIONS : ...0..

5. CONVENTION POUR LE DEPLOIEMENT DE L'ADRESSAGE

En 2022, un technicien du Département est venu en mairie pour mettre en place la certification des adresses : cette certification donne une conformité numérique aux adresses de la commune.

Pour permettre de continuer à accéder à l'application cartographique, le Département propose un avenant à la convention. Cette application permet de publier les nouvelles adresses et de transmettre ces informations aux institutions.

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer l'avenant à la convention pour le déploiement de l'adressage.

POUR:12........ CONTRE:0.... ABSTENTIONS:0...........

6. ADHESION DE LA COMMUNE DE MONDEVILLE AU SDEC

Madame le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC Energie au Conseil municipal.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC Energie.

POUR:11..... CONTRE:0.... ABSTENTIONS: ...1..........

7. DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de travaux de voirie Chemin de la Fontaine Poulain,
- de solliciter
 - une subvention au titre de la D.E.T.R. 2023,
- un aide au titre du fonds de concours de l'agglomération Lisieux Normandie, selon le plan de financement suivant :

Subvention D.E.R.T. (sous réserve d'attribution)	16 749.90 €	30 %
Fonds de concours C.A.L.N. (sous réserve d'attribution)	11 166.60 €	20 %
Fonds propre	27 916.50 €	50 %

8. RENOUVELLEMENT D'UN CANDELABRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer l'acte d'engagement avec le SDEC d'un montant de 389.88 € T.T.C. à la charge de la commune pour le renouvellement du foyer 06-014 Hors service dans le lotissement Les Hauts de la Touques.

POUR ·	12	CONTRE ·	0	ABSTENTIONS:	0
1 0011	🚄	0011111		ADDIENTIONS.	

9. COMMISSION TRAVAUX

Le rebouchage des trous de voirie aura lieu début février.

Etude des travaux Défense incendie pour 2023 : cours satis et chemin de la Garenne.

10.COMMISSION FETES ET CEREMONIES

Le repas des aînés 2022 : le repas s'est bien déroulé et les 75 convives ont été ravis de se retrouver et de passer un bon moment. Les deux musiciens ont créé une bonne ambiance et nombreux sont ceux qui ont dansé sur quelques bonnes musiques.

Cérémonie des vœux du Maire : Cette cérémonie s'est déroulée le vendredi 06 janvier 2023, devant une quarantaine de personnes. Mme Audrey GADENNE, conseillère départementale, Mr François AUBEY, Président de l'Agglomération de communes Lisieux Normandie et Mr Hubert COURSEAUX, Président de la Communauté de Communes Terre d'Auge ont souhaité être présents pour cette manifestation et témoigner leur soutien à Mme le Maire. Ils ont également confirmé les possibilités d'aides financières, par le biais des subventions, selon les projets.

Concours des maisons illuminées : Un jury de sept personnes a sillonné les rues et les chemins de notre commune, trois jours avant Noël, pour noter les belles décorations de Noël dans les jardins et sur les maisons. Vingt-cinq familles ont joliment décorées leurs habitations et dix ont été sélectionnés, dont six d'entre elles, ont été récompensées par un lot, pour compléter leur prochaine illumination.

11. Questions diverses

Le bulletin communal est en cours de distribution.

Date prochaine séance du Conseil municipal : 27 février 2023 à 20 h 30